

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01210 Numéro SIREN : 350 108 684 Nom ou dénomination : KREMLIN DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2022 sous le numéro de dépôt 8042

"KREMLIN DISTRIBUTION"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 80.000
Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 20 AVR. 2022

SOUS LE N°

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul', written over a horizontal line.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU 94270 LE KREMLIN BICETRE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 5 0 1 0 8 6 8 4 0 0 0 1 9		Néant		*	
						Exercice N clos le, 31/10/2021	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	43 028	AG	43 028	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	240 466	AQ	240 466	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 384 301	AS	1 200 121	184 179
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 973 367	AU	1 791 151	182 215
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	1 251 377	BE	71 926	1 179 451
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	155 614	BI		155 614
TOTAL (II)			BJ	5 048 156	BK	3 346 694	1 701 461
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	8 430	BM		8 430
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	924 056	BU	12 839	911 217
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	32 934	BY		32 934
		Autres créances (3)	BZ	632 763	CA	53 461	579 302
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	368 355	CE		368 355
		Disponibilités	CF	1 960 453	CG		1 960 453
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	124 232	CI		124 232
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	4 051 225	CK	66 300	3 984 925
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	9 099 381	1A	3 412 994	5 686 387
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000)	DA	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 977 991		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	555 571		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 621 562		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	54 261		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	54 261		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 682		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	256 272		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 418		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 878 738		
	Dettes fiscales et sociales	DY	750 183		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	62 671		
	Autres dettes	EA	40 342		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 253		
TOTAL (IV)		EC	3 010 563		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 686 387		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 004 419		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	16 682			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	26 255 105	FB		FC	26 255 105
	Production vendue	biens *	FD	2 028 078	FE		FF	2 028 078
		services *	FG	754 642	FH		FI	754 642
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	29 037 827	FK		FL	29 037 827
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	94 192
	Autres produits (1) (11)						FQ	16 878
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	22 502 430
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(8 844)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	56 117
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	2 133
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 105 343
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	230 865
	Salaires et traitements*						FY	1 573 098
	Charges sociales (10)						FZ	492 681
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	183 676
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	43 877
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	954 678
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	18 470
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	48
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	223
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	119
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
		Total des produits financiers (V)					GP	343
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 435
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	4 290
		Total des charges financières (VI)					GU	7 725
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(7 381)
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	965 719

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	26 900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	26 953	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	53 853	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 913	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	55 218	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	57 132	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(3 278)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	184 408	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	222 462	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	29 221 566	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	28 665 995	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	555 571	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	33 308
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 458
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	13 037
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	59 456
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 119
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Voir état annexe			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	43 028	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	76 681	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	180 684	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 365 698	KT		KU	86 597	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 515 940	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	100 200	KZ		LA	61 900	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	401 845	LC		LD	46 685	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	3 641 051	LO		LP	195 183		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				1P	1 210 913	1R		1S	40 464	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	160 569	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	1 371 482	LR		LS	40 464			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	5 055 562	ØH		ØJ	235 647			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	43 028	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	76 681	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	16 900	MH	163 784	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	67 994	MK	1 384 301	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	49 075	MN	1 466 865	MO			
		Matériel de transport	IV		MP	100 200	MQ	61 900	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 929	MT	444 601	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	238 099	NH	3 598 135	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	1 251 377	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	4 954	2F	155 614	2G			
	TOTAL IV		I3		NJ	4 954	NK	1 406 992	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	243 053	ØL	5 048 156	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/10/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	43 028	PF		PG		PH	43 028		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	76 681	PS		PT		PU	76 681		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	174 890	PW	1 126	PX	12 232	PY	163 784		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 184 019	QA	51 925	QB	35 822	QC	1 200 121		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 346 964	QE	70 531	QF	37 179	QG	1 380 316		
	Matériel de transport	QH	93 074	QI	12 520	QJ	93 353	QK	12 242		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	354 944	QM	47 572	QN	3 924	QO	398 592		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	3 230 574	QV	183 676	QW	182 511	QX	3 231 739		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 273 603	ØP	183 676	ØQ	182 511	ØR	3 274 768		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	DOTATIONS			REPRISES			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R5			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S3			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	26 953	W2		W3	(26 953)
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	26 953	X7		X8	(26 953)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM				NO			
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	26 953	NU		NV	(26 953)	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NL)			NY	26 953	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	26 953	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 54 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION							Néant ☐ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	26 953	TM	TN	26 953	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	26 953	TS	TT	26 953	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	67 261	5W	5X	13 000	
		5Y				54 261	
TOTAL II		5Z	67 261	TV	TW	13 000	
					TX	54 261	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	71 926	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	14 312	6P	12 839	6R	14 312
	6S					12 839	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	
	6W						
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	60 885	6Y		6Z	7 424
7A					53 461		
TOTAL III		7B	147 123	TY	12 839	TZ	21 736
					UA	138 226	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	241 337	UB	12 839	UC	61 689
					UD	192 487	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	12 839	UF	34 736		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK	26 953		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I							10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	155 614	UV		UW	155 614			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 352		1 352					
	Autres créances clients		UX	31 581		31 581					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (U0))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	13 568		13 568					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	272 209		272 209					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	346 985		346 985					
	Charges constatées d'avance		VS	124 232		124 232					
TOTAUX			VT	945 544	VU	789 930	VV	155 614			
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	4 954							
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	16 682		16 682						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	59 725		56 999		2 726				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 878 738		1 878 738						
Personnel et comptes rattachés		8C	426 920		426 920						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	251 958		251 958						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 502		22 502						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	48 802		48 802						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	62 671		62 671						
Groupe et associés (2)		VI	196 547		196 547						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	40 342		40 342						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 253		2 253						
TOTAUX			VY	3 007 145	VZ	3 004 419	2 726				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	85 753	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2021, dont le total est de 5 686 387 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 555 571 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2020 au 31/10/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/11/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.





Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actifs et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché de fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.89 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : cadres : faible, employés : moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)





Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

COVID 19

L'émergence et l'expansion du Coronavirus, début 2020, ont affecté les activités économiques et commerciales de nombreux pays dont notamment la France où la société réalise l'ensemble de ses opérations.

L'évènement Covid-19- est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises, une information comptable pertinente de ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Les mesures prises par les pouvoirs publics ont notamment entraîné la limitation de circulation des consommateurs mais le secteur de la grande distribution est resté actif au regard de l'approvisionnement en produits alimentaires et en produits de première nécessité.

La société en collaboration avec le mouvement E. Leclerc, a quant à elle, pris toutes les mesures possibles pour protéger ses salariés pour fiabiliser les sources d'approvisionnement et répondre aux besoins de ses clients.

A la date d'arrêt des comptes de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.





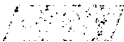
Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	180 684		16 900	163 784
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 365 699	86 598	67 995	1 384 302
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 515 940		49 075	1 466 865
- Matériel de transport	100 200	61 900	100 200	61 900
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	401 846	46 686	3 929	444 602
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 641 051	195 183	238 099	3 598 135
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 210 914	40 464		1 251 378
- Prêts et autres immobilisations financières	160 569		4 954	155 615
Immobilisations financières	1 371 483	40 464	4 954	1 406 992
ACTIF IMMOBILISE	5 055 562	235 647	243 053	5 048 156





Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	174 890	1 127	12 232	163 784
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 184 019	51 925	35 823	1 200 122
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 346 964	70 531	37 179	1 380 316
- Matériel de transport	93 075	12 521	93 353	12 242
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	354 944	47 573	3 924	398 593
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 230 574	183 677	182 512	3 231 740
ACTIF IMMOBILISE	3 273 603	183 677	182 512	3 274 768

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 945 545 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	155 615		155 615
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	32 934	32 934	
Autres	632 764	632 764	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	124 232	124 232	
Total	945 545	789 930	155 615
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	4 954		

Produits à recevoir

	Montant
Client fa a etabli	25 393
Rrr scadif a recevoir	31 262
Pp scadif a recevoir	66 937
Total	123 593

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	71 926			71 926
Stocks	14 312	12 839	14 312	12 839
Créances et Valeurs mobilières	60 885		7 424	53 461
Total	147 123	12 839	21 736	138 226
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		12 839	21 736	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 80 000,00 euro décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	16,00

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	26 954		26 954	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	26 954		26 954	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			26 954	

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	67 261		13 000		54 261
Total	67 261		13 000		54 261
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			13 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 007 145 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16 683	16 683		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	59 725	56 999	2 726	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 878 739	1 878 739		
Dettes fiscales et sociales	750 184	750 184		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 671	62 671		
Autres dettes (**)	236 890	236 890		
Produits constatés d'avance	2 254	2 254		
Total	3 007 145	3 004 419	2 726	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	85 753			
(**) Dont envers les associés	165 997			

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Eau-edf gdf a payer	47 089
Marchandises a payer	77 878
Cotisations a payer	4 222
Fnp locations immeubles	54 716
Charges locatives a payer	2 053
Entretien et reparation a payer	18 037
Honoraires a payer	81 846
Publicite galec a payer	12 673
Affranchissements a payer	239
Cotisations a payer	39 463
Formation personnel a payer	785
Frs - factures d immo. non parvenue	53 071
Interets courus a payer	12 110
Int courus /part resultat	9
Interets courus	1 458
Dettes prov p/cong. a	100 498
Provision 13eme mois	79 568
Dettes prov. p/compl	54 400
Participation	91 964
Interessement	92 444
Charges sociales a payer	37 168
Forfait social a payer	18 393
Part construction a payer	12 027
Organic a payer	13 154
Taxe gdes surfaces a payer	48 341
Charges sociales s/conges pay.	30 149
Charges sociales / salaires pr	23 871
Char sociales primes a payer	20 040
Taxe cet a payer	16 226
Taxe vehicule a payer	3 235
Taxe s/bureaux a payer	6 460
Taxe tgap a payer	3 372
Taxe diverse à payer	14 371
Porte monnaie leclerc	40 210
Total	1 111 541

Autres informations

 Notes sur le bilan

Effets de commerce

	Montant représenté par des effets de commerce
Avances et acomptes sur immobilisations	
Immobilisations financières	
Total Immobilisations	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Total Créances	
Total Trésorerie	
Emprunts	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	74 371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total Dettes	74 371

Comptes de régularisation

Notes sur le bilan
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Achats constatés d'avance	8 205		
Location station d'avance	20 801		
Location matériel d'avance	6 859		
Charges locatives d'avance	5 554		
Nettoyage du linge d'avance	713		
Maintenance d'avance	21 976		
Assurances d'avance	12 708		
Documentation d'avance	540		
Honoraires d'avance	890		
Pub. longue durée d'avance	12 480		
Frais postaux d'avance	213		
Téléphone d'avance	182		
Formation du personnel d'avance	1 166		
Cca cotisations	8 941		
Formation continue	2 549		
Taxe d'apprentissage d'avance	2 046		
Taxe foncière d'avance	16 618		
Médecine du travail d'avance	1 265		
Impôts d'avance	527		
Total	124 232		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 254		
Total	2 254		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2021
Ventes de marchandises	26 255 106
Production vendue de biens	2 028 079
Production vendue de services	754 643
TOTAL	29 037 827

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 1 458 euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 560	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	354	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	55 587	
Autres charges	-369	
Produits des cessions d'éléments d'actif		26 900
Amortissements dérogatoires		26 954
TOTAL	57 132	53 854

Résultat et impôts sur les bénéfices

 Notes sur le compte de résultat

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	555 571
+ Impôts sur les bénéfices	222 462
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	778 033
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	-26 954
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	751 080

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	965 720	268 487	697 233
+ Résultat exceptionnel	-3 278	-465	-2 813
- Participations des salariés	184 408	45 561	138 847
Résultat comptable	778 033	222 462	555 571
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26,5 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 42 068 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	158 749
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	158 749
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	42 068
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 26,5 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2007, la société SAS KREMLIN DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS KREMCETRE.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

La société KREMCETRE (tête de groupe) se constitue comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés, en application des articles 223 A et 223 U du Code Général des Impôts.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
- charge de l'exercice = 230 284 euros



Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Dans le contexte évolutif actuel, la société n'est pas en capacité d'apprécier l'impact chiffré éventuel sur l'exercice suivant de la crise liée à la pandémie de Coronavirus.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 71 personnes dont 11 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	57	
Ouvriers		
Total	71	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

 Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Engagements financiers	7 325 789
Avals et cautions	7 325 789
Engagements en matière de pensions	175 980
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	7 501 769
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 175 980 euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

"KREMLIN DISTRIBUTION"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 80.000
Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 OCTOBRE 2021 ET RESOLUTION VOTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 15 AVRIL 2022**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2021, s'élevant à € 555.571,31, de la manière suivante :

- à distribuer, aux associés, à titre de dividendes la somme de € 310.000,
- le solde, soit € 245.571,31 à la réserve facultative.

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de € 62.

Les dividendes distribués sont payables au siège social, à compter de ce jour.

Nous vous rappelons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %,

les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à € 8.000, soit à 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de € 1.977.991,49 à € 2.223.562,80.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices, à savoir :

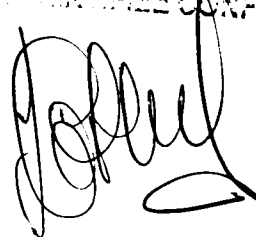
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 23 avril 2019, la somme de € 270.000, soit un dividende de € 54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 29 avril 2020, la somme de € 270.000, soit un dividende de € 54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.



- par décision de l'Assemblée Générale en date du 19 mars 2021, la somme de €270.000, soit un dividende de €54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

UNE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'H. P. L.', written over the printed text.

MARCOLLA et ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

S.A. Au capital de 50 000 €

12, Rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

SIRET 403 287 303 00016 - APE 6920 Z

KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 80 000 Euros

106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE

31 OCTOBRE 2021

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Octobre 2021

A l'Assemblée Générale des associés de la SAS Kremlin Distribution

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire en date du 11 avril 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Kremlin Distribution relatifs à l'exercice clos le 31 Octobre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er novembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

➤ L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016,
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes
Jean-Pierre MARCOLLA

Membre de la Compagnie Régionale de Paris